



# Conseil économique et social

Distr. générale  
26 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

## Commission du développement social

### Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Point 3 b) iii) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : examen des plans et programmes d'action des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux : Programme d'action mondial pour la jeunesse**

## Politiques et programmes mobilisant les jeunes

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 55/1 de la Commission du développement social. Il présente une analyse de trois domaines qui revêtent une importance pour les jeunes, à savoir l'éducation, l'emploi et l'égalité des genres, et qui sont énoncés dans cette résolution, ainsi que dans les rapports établis sur les progrès et les faits nouveaux constatés dans ces domaines. Il met également en lumière les initiatives entreprises par les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations dirigées par des jeunes en faveur de l'exécution du Programme d'action mondial pour la jeunesse et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et conclut par d'importantes recommandations à l'intention de la Commission.

\* E/CN.5/2019/1.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 55/1 relative aux politiques et programmes mobilisant les jeunes, la Commission du développement social a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, un rapport complet sur l'application de cette résolution, notamment sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse.

2. Le rapport a été établi sur la base des renseignements communiqués, entre autres, par des États Membres<sup>1</sup>, le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes<sup>2</sup> et le Forum européen de la jeunesse, ainsi que de l'étude des pratiques et politiques adoptées récemment par les États Membres et énoncées dans les examens nationaux volontaires présentés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

3. Le rapport fait le bilan de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux fins de l'amélioration de la situation des jeunes. En particulier, il aborde les aspects du Programme d'action mondial liés à l'emploi, à l'éducation et à l'égalité des genres, et rend compte des progrès et des faits nouveaux constatés dans ces domaines. Il met également en lumière les initiatives menées par les entités des Nations Unies et les organisations dirigées par des jeunes en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action mondial et du Programme 2030, et s'achève sur des recommandations.

## II. Mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux fins de l'amélioration de la situation des jeunes

### A. Programme d'action mondial pour la jeunesse et Programme de développement durable à l'horizon 2030 : liens et rôle des données

4. Le Programme 2030 vise à atteindre tous les groupes sociaux, y compris les jeunes, qui y sont mentionnés explicitement et implicitement. Il y est reconnu que les jeunes, également inclus dans les cibles et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, sont des agents de changement. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a recensé 90 indicateurs des objectifs de

<sup>1</sup> Autriche, Azerbaïdjan, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Myanmar, Niger, Philippines, Qatar, Slovaquie, Timor-Leste, Turquie et Uruguay.

<sup>2</sup> La présidence du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes est assurée conjointement par le Département des affaires économiques et sociales (à titre permanent), et par une ou plusieurs entités (par roulement) (l'Organisation internationale du Travail pour 2017-2018 et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour 2018-2019). Les membres ci-après du Réseau ont contribué au rapport : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Organisation internationale du Travail, Union internationale des télécommunications, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence contre les enfants, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Volontaires des Nations Unies et Organisation mondiale de la Santé.

développement durable liés à l'épanouissement des jeunes, c'est pourquoi l'amélioration de leur sort est essentielle à la mise en œuvre du Programme 2030<sup>3</sup>.

5. La réalisation des objectifs du Programme 2030 relatifs aux jeunes est intimement liée à l'application des textes et des cadres internationaux, ainsi que des résolutions de l'ONU<sup>4</sup> consacrés spécialement aux jeunes et aux adolescents, tous des instruments essentiels à l'élaboration des politiques et des programmes en faveur des jeunes.

6. En particulier, le Programme d'action mondial pour la jeunesse, dans lequel les jeunes sont considérés comme des acteurs majeurs du développement, comprend 15 domaines prioritaire<sup>5</sup>, couverts, à des degrés divers, dans le Programme 2030 ou directement concernés par les objectifs de développement durable. Plusieurs de ces domaines correspondent à des objectifs spécifiques (par exemple, le domaine prioritaire lié à l'éducation est couvert par l'objectif n° 4 relatif à une éducation de qualité), tandis que d'autres sont pris en compte globalement, comme c'est le cas de la santé, de l'abus des drogues et du VIH/sida, abordés dans le cadre de l'objectif n° 3 portant sur la santé et le bien-être (A/72/190, par. 9). Par conséquent, l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse accélérerait la mise en œuvre du Programme 2030.

7. Pour que les objectifs de développement durable puissent être atteints, il faudra adapter le Programme 2030 aux priorités nationales et élaborer des politiques nationales, notamment en faveur de la jeunesse, qui reposent sur la connaissance des faits. De même, la prise en compte des questions relatives aux jeunes dans les politiques et plans généraux permet de régler les problèmes multidimensionnels auxquels fait face ce groupe.

8. Si le Programme 2030 et d'autres dispositifs nationaux, régionaux et internationaux peuvent stimuler l'élaboration et l'application de politiques en faveur de la jeunesse, des données précises et des éléments probants doivent être fournis pour apporter des réponses concrètes aux questions qui préoccupent les jeunes (ibid., par. 17 et 20). À cet égard, le cadre mondial d'indicateurs des objectifs de développement durable offre de nouvelles possibilités de rassembler des informations sur la situation des jeunes, notamment dans les domaines qui n'étaient auparavant pas évalués à l'aune des indicateurs du Programme d'action mondial pour la jeunesse, afin d'obtenir une image plus précise.

9. Cependant, la ventilation par âge est essentielle à la production de telles données. Si elle est recommandée pour tous les indicateurs des objectifs de développement durable, elle exige toutefois que l'on redouble d'efforts et que l'on mobilise davantage de ressources pour renforcer les capacités des bureaux de statistique et améliorer les systèmes de collecte de données nationaux. Le manque de données démographiques ventilées fiables constitue un obstacle encore plus grand à

<sup>3</sup> Département des affaires économiques et sociales, *World Youth Report: Youth and the 2030 Agenda for Sustainable Development*, consultable à l'adresse suivante : [www.un.org/development/desa/youth/](http://www.un.org/development/desa/youth/).

<sup>4</sup> Il s'agit notamment du Programme d'action mondial pour la jeunesse, du Cadre pour une action mondiale accélérée en faveur de la santé des adolescents, de l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes, de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, ainsi que des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) du Conseil de sécurité.

<sup>5</sup> Les 15 domaines d'action sont l'éducation, l'emploi, la faim et la pauvreté, la santé, l'environnement, l'abus des substances psychoactives, la justice pour mineurs, les loisirs, les petites filles et jeunes femmes, la pleine et effective participation des jeunes à la vie de la société et à la prise de décisions, la mondialisation, les technologies de l'information et des communications, le VIH/sida, les conflits armés et les questions d'ordre intergénérationnel. Voir la résolution 50/81 de l'Assemblée générale.

l'élaboration de politiques relatives à la jeunesse fondées sur des données factuelles, lesquelles sont nécessaires pour améliorer la vie des jeunes marginalisés et vulnérables, étant donné l'insuffisance, au niveau mondial, de données sur la situation de certains groupes de jeunes, notamment les jeunes autochtones, les jeunes migrants et réfugiés, les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, et les jeunes handicapés. Sans données fiables et ventilées, les décideurs ne peuvent avoir qu'une vision incomplète de la situation des jeunes. Cet état de fait peut conduire à l'élaboration de politiques qui, contrairement aux intentions de leurs auteurs, ne permettent pas de régler les problèmes auxquels font face nombre de jeunes dont on ignore la situation, ou encore détournent les ressources, déjà insuffisantes, consacrées au règlement de ces problèmes.

10. L'utilisation de données fiables dans l'élaboration, l'application et l'évaluation des politiques et programmes présente de nombreux avantages, en permettant, entre autres, d'avoir une meilleure compréhension de la situation des jeunes, de surveiller son évolution au fil du temps, de mieux communiquer les résultats des politiques et programmes, et de mener, en temps voulu, des interventions mieux planifiées, ciblées et transparentes. Les données peuvent également aider à améliorer l'application du principe de responsabilité, dans la mesure où elles peuvent être utilisées pour rappeler aux gouvernements les engagements qu'ils ont pris en faveur de l'épanouissement des jeunes.

11. Pour qu'elles contribuent à bien mesurer l'épanouissement des jeunes, les données doivent être à jour, précises, pertinentes, interprétables, accessibles et cohérentes. Si elles sont de qualité, accessibles à tous et faciles à exploiter (c'est-à-dire si elles sont ventilées par âge, sexe et zone, ainsi que par d'autres caractéristiques démographiques), des données de qualité sur les jeunes peuvent aider à élaborer des politiques et des programmes mieux conçus, mieux ciblés et plus pertinents. L'accès à des données de qualité et localisées peut également permettre de suivre et d'évaluer, de manière précise, les politiques relatives à la jeunesse reposant sur des bases factuelles.

12. Le cadre d'indicateurs du Programme d'action mondial pour la jeunesse, élaboré en 2012, comprend 34 indicateurs de base et 15 indicateurs supplémentaires conçus pour être adaptés aux situations nationales. Il pourrait servir à rassembler des informations dans des domaines non couverts par les objectifs de développement durable ou dans lesquels la ventilation n'est pas recommandée au titre de ces objectifs. Pris ensemble, les indicateurs des objectifs de développement durables et ceux du Programme d'action mondial pour la jeunesse constituent donc un outil complet permettant de mesurer et de suivre l'épanouissement des jeunes. À cet égard, l'annexe statistique au dernier *Rapport mondial sur la jeunesse* répertorie les données régionales et mondiales disponibles en ce qui concerne 90 indicateurs des objectifs de développement durable revêtant une importance pour les jeunes et 34 indicateurs de base du Programme d'action mondial. Il est noté, dans la conclusion du rapport, que l'insuffisance de données limite l'énorme potentiel qu'offrent ces indicateurs pour ce qui est de mesurer l'épanouissement des jeunes<sup>3</sup>.

13. De nombreux outils et cadres ont été mis au point afin d'améliorer la collecte et l'analyse des données sur l'épanouissement des jeunes, et contribuent à accroître la disponibilité de ce type de données. Par exemple, l'Indice mondial de l'épanouissement de la jeunesse (global Youth Development Index) du Secrétariat du Commonwealth, mis au point en 2016, mesure, sur la base de 18 indicateurs, les progrès accomplis en matière d'épanouissement des jeunes dans 183 pays. L'Indice de l'épanouissement des jeunes de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, lancé en juillet 2017, repose sur plusieurs indicateurs étroitement associés au plan de travail sur la jeunesse pour la période 2016-2020 de l'Association et facilite

l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles dans la région, ainsi que la planification des nouvelles activités et programmes en faveur des jeunes. L'outil de suivi des adolescents dans les pays mis au point par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (Adolescent Country Tracker) est un cadre axé sur les résultats et un ensemble d'indicateurs étroitement liés aux objectifs de développement durable. Enfin, l'Indicateur sur les progrès des jeunes (Youth Progress Index)<sup>6</sup> est le tout premier outil servant à mesurer la qualité de vie des jeunes et permet d'attribuer une note à divers pays en fonction des résultats qu'ils ont obtenus dans les trois principaux domaines couverts par celui-ci, à savoir les besoins fondamentaux de l'être humain, les fondements du bien-être et les perspectives.

## **B. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse**

### **1. Nouvelles politiques nationales en faveur des jeunes, ou politiques, lois et programmes spécifiques consacrés à la jeunesse**

14. Conformément au Programme d'action mondial pour la jeunesse et au Programme 2030, certains gouvernements ont manifesté leur volonté constante de répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes et de régler les problèmes auxquels ils font face dans leurs communautés en adoptant des politiques, stratégies, plans d'action et lois en faveur de la jeunesse, ou en les modifiant<sup>7</sup>. D'autres s'appêtent à faire de même<sup>8</sup>. Une action est également menée, y compris en Irlande et aux Pays-Bas, pour mesurer et évaluer ces politiques, et améliorer la ventilation des données afin de mieux comprendre la situation des jeunes.

15. Les entités des Nations Unies et les acteurs de la société civile contribuent à ces efforts en fournissant aux États Membres des orientations, des ressources ou une assistance technique aux fins de l'élaboration de politiques, de plans d'action, de lois ou de cadres nationaux relatifs à la jeunesse<sup>9</sup>.

16. En l'absence de politiques nationales en faveur de la jeunesse, les États Membres élaborent, aux niveaux local, régional et national, des politiques sectorielles à cet effet, dans les domaines de la santé, des transports et de la participation, ainsi que de l'éducation, de l'emploi, du genre et de l'autonomisation des femmes, lesquels sont présentés dans les sections ci-après.

17. Les États Membres continuent également d'intégrer la question de l'épanouissement des jeunes dans de multiples autres plans directeurs sectoriels, notamment en matière de santé, d'inclusion, de sécurité et de prévention de l'extrémisme, ainsi que dans les politiques et programmes menés en faveur du développement durable, en créant des mécanismes tels que les comités interinstitutions ou interministériels sur la jeunesse. Par exemple, en Indonésie, le décret présidentiel n° 66/2017 portant sur la coordination intersectorielle et

<sup>6</sup> Initiative conjointe lancée par le Forum européen de la jeunesse, Deloitte, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et Social Progress Imperative, en collaboration avec l'Organisation internationale des employeurs.

<sup>7</sup> Azerbaïdjan, Bangladesh, Chypre, Comores, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Îles Marshall, Indonésie, Kirghizistan, Kiribati, Liban, Malawi, Micronésie (États fédérés de), Myanmar, Ouganda, Philippines, République de Moldova, Thaïlande et Timor-Leste.

<sup>8</sup> Albanie, Autriche, Croatie, Ghana, Kenya, Liban, Qatar, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao et République-Unie de Tanzanie, ainsi que le Kosovo, dont la mention s'entend au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

<sup>9</sup> Y compris au Bangladesh, aux Îles Marshall, en Indonésie, à Kiribati, en Micronésie (États fédérés de), au Monténégro, en République démocratique populaire lao et en Somalie.

stratégique aux fins de l'épanouissement des jeunes vise à améliorer la coordination entre les ministères et les institutions compétentes dans l'application des lois nationales sur la jeunesse. D'autres États Membres, tels que Chypre, ont créé des comités de coordination entre les organismes publics afin d'élaborer des politiques, stratégies et plans d'action relatifs à la jeunesse.

18. D'autres types de cadres mis en place en faveur de l'épanouissement des jeunes, y compris à l'échelle régionale, continuent de guider l'élaboration des politiques nationales sur la jeunesse, et les États Membres harmonisent et coordonnent leurs politiques avec celles des organisations ou organes régionaux. Le Pacte ibéro-américain pour la jeunesse, qui est un cadre et une alliance pour l'élaboration, par l'Organisation internationale de la jeunesse des pays ibéro-américains, de politiques, de programmes et d'initiatives en faveur des jeunes, a été signé en 2016<sup>10</sup>. L'Union européenne compte adopter, à l'expiration de sa stratégie actuelle en 2018, une nouvelle stratégie en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2027, qui sera axée sur trois principaux domaines d'action, à savoir la participation des jeunes, le volontariat, la solidarité et l'action des jeunes. Pour ce qui est de la coopération régionale au service du développement visant à améliorer les politiques relatives à la jeunesse, le projet Inclusion des jeunes, cofinancé par l'Union européenne et exécuté par l'Organisation de coopération et de développement économiques, analyse les politiques lancées à cet effet dans plusieurs pays développés et en développement, et a permis de mettre au point un guide sur l'élaboration de politiques en faveur du bien-être des jeunes fondées sur des éléments factuels<sup>11</sup>.

19. Les États Membres s'efforcent d'intégrer ou de prendre en considération la question de l'épanouissement des jeunes dans les initiatives nationales de développement durable. Par exemple, la Hongrie a intégré cette question dans sa stratégie nationale de développement durable, et, vu le rôle important que jouent les jeunes dans la réalisation des objectifs de développement durable, le Ministère azerbaïdjanais de la jeunesse participe à des activités et à des conseils nationaux de coordination en faveur du développement durable. L'Afrique du Sud a adopté une stratégie en faveur de l'épanouissement des jeunes, qui est à la fois un plan de mise en œuvre de sa politique nationale sur la jeunesse (2020) et un outil d'intégration, de coordination et de suivi visant à faire en sorte que l'épanouissement des jeunes soit pris en compte dans toutes les politiques et dans tous les secteurs. Le Zimbabwe a organisé, en 2018, un séminaire de deux jours sur l'intégration de la question des jeunes dans les différentes politiques publiques, lequel a permis de recenser plusieurs mesures concrètes, notamment la désignation, dans chaque ministère, d'une personne chargée de coordonner cette question.

## **2. Création de conditions propices à la participation des jeunes, y compris aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable**

20. Étant donné que la participation des jeunes, ainsi que des organisations de jeunes et d'aide à la jeunesse est essentielle à la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse et à la réalisation des objectifs de développement durable, les États Membres créent des conditions favorables à cette participation en mettant en place des structures et des conseils nationaux de jeunes ainsi que des mécanismes participatifs destinés aux jeunes, et organisent des consultations avec ces derniers dans le cadre de structures, de plateformes de discussions et d'espaces numériques organisés. Les gouvernements améliorent également la coordination des questions

<sup>10</sup> L'Organisation internationale de la jeunesse des pays ibéro-américains compte 21 pays membres dans les Amériques et en Europe.

<sup>11</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, *Evidence-based Policy Making for Youth Well-being: A Toolkit* (Paris, 2017).

concernant les jeunes<sup>12</sup>, notamment en créant des conseils consultatifs pour les politiques relatives à la jeunesse. Au niveau mondial, un nombre croissant de pays intègrent des jeunes dans les délégations qu'ils envoient aux réunions intergouvernementales (y compris celles du Forum politique de haut niveau pour le développement durable) et mettent sur pied des programmes de délégués de la jeunesse afin que l'incidence de cette pratique se prolonge tout au long de l'année.

21. Les initiatives menées par les jeunes favorisent la mise en œuvre du Programme 2030 dans le monde entier, notamment en Australie et en Irlande, où les jeunes se mobilisent au service de la réalisation des objectifs de développement durable dans leur pays et à l'étranger. En outre, les gouvernements continuent de promouvoir la participation des jeunes à l'action qu'ils mènent en faveur de la réalisation des objectifs. C'est le cas notamment de l'Égypte, qui a créé un groupe d'étudiants issus de diverses universités du pays afin de faire mieux connaître le développement durable et le Programme 2030, ce qui lui a permis d'accroître la participation des jeunes aux activités de suivi et d'évaluation. Il importe de procéder à un suivi et à une évaluation efficaces, y compris dans le cadre des examens nationaux volontaires, afin de continuer de progresser dans la réalisation des objectifs, et certains pays, tels que les Pays-Bas et la Hongrie, invitent les jeunes à s'investir activement dans ce processus. Dans l'examen national volontaire qu'elle a présenté en 2017, la Slovénie a intégré un rapport du Conseil national slovène de la jeunesse et rendu compte de la participation d'un délégué de la jeunesse aux travaux de l'ONU, tandis que des délégués de la jeunesse irlandais ayant participé aux travaux de l'ONU ont également établi un rapport intitulé « Generation for Change: Spotlight Report on Young People, the Sustainable Development Goals and Ireland 2018 » (Génération au service du changement : rapport phare sur les jeunes, les objectifs de développement durable et l'Irlande en 2018), qui porte sur le point de vue des jeunes en ce qui concerne l'examen national volontaire de l'Irlande, et qui a été présenté à la réunion 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

### III. Domaines d'intervention

#### A. Éducation et formation professionnelle

22. Au niveau mondial, l'universalisation de l'enseignement primaire a continué de progresser et la demande de scolarisation dans le cycle secondaire a augmenté. Cependant, à l'échelle régionale, de profondes disparités subsistent, les taux de scolarisation dans les cycles primaire et supérieur étant plus faibles dans les pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, que dans les autres régions, notamment l'Europe et l'Amérique du Nord. Les États Membres continuent de souligner le rôle complémentaire de l'éducation non formelle pour ce qui est de donner aux jeunes des possibilités d'apprentissage complet tout au long de la vie, et encouragent l'accès à ce type d'éducation, tout en poursuivant l'action qu'ils mènent pour garantir l'accès à l'éducation formelle dans les cycles primaire, secondaire et supérieur.

23. Il est de plus en plus admis que les systèmes éducatifs doivent bien préparer les jeunes à affronter l'avenir et leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour réussir dans un monde du travail qui évolue rapidement<sup>13</sup>. Au niveau national,

<sup>12</sup> Albanie, Allemagne, Comores, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Kenya, Ouganda, Pakistan, République de Moldova et République démocratique populaire lao.

<sup>13</sup> Cynthia Luna Scott, *Les apprentissages de demain 2 : quel type d'apprentissage pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, Recherche et prospective en éducation – Réflexions thématiques (Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2015).

des efforts ont été faits pour atteindre la cible 4.4 des objectifs de développement portant sur l'acquisition des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. Certains gouvernements (Irlande et Roumanie) se sont également employés à élaborer des stratégies nationales visant à créer des systèmes éducatifs adaptés aux besoins futurs du marché du travail, tandis que d'autres, tels que l'Albanie, l'Autriche et le Mexique, ont présenté des réformes visant à inclure les compétences et le savoir-faire du XXI<sup>e</sup> siècle dans les programmes scolaires nationaux pour tous les cycles d'enseignement.

24. Des programmes de formation professionnelle pour améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi en leur fournissant une assistance pratique, notamment des compétences non techniques, ont été mis en place aux Bahamas, en Équateur, en Irlande et en Hongrie, et ont permis à ces pays de former des travailleurs dotés des compétences nécessaires. Afin de faciliter le passage de l'école au monde du travail, des États Membres comme le Chili, la Grèce, la Lettonie, la Namibie et Sri Lanka, adoptent ou conçoivent des politiques et programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels qui jouent un rôle primordial en dotant les jeunes des connaissances, aptitudes et compétences pratiques nécessaires à l'emploi, et fournissent une éducation qui aide à entrer dans le monde du travail. Le Liban a créé un cadre stratégique national pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, avec l'aide de l'UNICEF et de l'Organisation internationale du Travail (OIT), tandis que le Cambodge a élaboré une politique nationale autonome d'enseignement et de formation techniques et professionnels pour la période 2017-2025 afin de promouvoir le développement de son industrie et la création d'emplois décents. Le Pakistan a élaboré sa toute première politique d'enseignement et de formation techniques et professionnels, dont l'objectif prioritaire est l'emploi des jeunes. Cependant, il demeure difficile de s'assurer que les politiques et initiatives d'enseignement et de formation techniques et professionnels répondent aux besoins du marché, du fait de l'insuffisance de données ou de l'utilisation d'informations obsolètes concernant les besoins économiques et les secteurs dans lesquels il existe des débouchés.

25. Pour faire face à la rapidité du développement technologique, les nouvelles politiques mettent particulièrement l'accent sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans le secteur de l'éducation, notamment pour les États Membres qui passent à une économie fondée davantage sur la connaissance (Botswana, Mozambique, Népal, Rwanda et Zimbabwe). D'autres États Membres, comme l'Italie, la République de Corée et Singapour, ont accompli des progrès dans l'éducation en matière de technologies en insistant sur l'utilisation expérimentée et responsable des technologies de l'information et des communications, ainsi que sur la création de cadres d'apprentissage numériques. Face à l'intensification de la concurrence sur les marchés mondiaux, des stratégies nationales en matière d'enseignement supérieur ont été élaborées, l'accent étant mis sur l'innovation, la recherche et l'entrepreneuriat (Hongrie, Irlande et Émirats arabes unis).

26. Si la formation professionnelle adaptée aux besoins du marché du travail constitue une priorité des politiques éducatives, l'acquisition des aptitudes de base est demeurée problématique dans de nombreux États Membres, où les adolescents et les jeunes n'ont pas le niveau minimal requis en lecture et en mathématiques. Dans un contexte de crise mondiale de l'enseignement, le renforcement des aptitudes de base en lecture et en calcul, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'apprentissage dès le plus jeune âge, la formation pédagogique et l'évaluation de l'apprentissage ont été élevés au rang de priorités dans les politiques nationales de nombreux États Membres (Australie, Malte, Niger, Togo et Zambie).



27. L'éducation formelle et informelle inclusive permet aux personnes de grandir et de se développer grâce à un apprentissage de qualité, indépendamment de leur sexe, leur origine sociale, leur langue, leur situation économique ou leurs aptitudes. Promouvoir des cadres éducatifs inclusifs exige d'atteindre les jeunes exclus et marginalisés en mettant en œuvre des politiques et des programmes inclusifs qui les encouragent à participer, éliminent les obstacles qui les en empêchent et tiennent compte de leurs différents besoins. Cependant, il existe toujours, en matière d'éducation des jeunes, de nombreuses inégalités entre zones urbaines et zones rurales, ainsi qu'en fonction de la situation socioéconomique, de l'origine ethnique et du genre.

28. Il faut donc intensifier l'action menée en faveur des jeunes les plus exposés à la marginalisation, notamment les jeunes handicapés, les jeunes autochtones, les jeunes ruraux, les jeunes pauvres, les jeunes migrants et réfugiés, ainsi que les jeunes femmes et les filles, afin d'atteindre l'objectif de développement n° 4. Pour veiller à ce que « personne ne soit laissé de côté », il est essentiel que l'inclusion et l'équité en matière d'éducation restent des objectifs prioritaires pour les États Membres, comme elles le sont dans les exemples donnés par le Chili et le Ghana. Dans le cadre de son plan de base nationale pour la promotion de l'éducation 2018-2022, le Japon a introduit des réformes visant à accorder un appui financier à celles et ceux qui en ont besoin, y compris une réduction de la charge financière qui pèse sur les familles à faible revenu pour les cycles d'enseignement non obligatoires. L'Australie accorde des prêts remboursables après l'obtention du diplôme, et aide les étudiants issus des zones rurales et éloignées en leur octroyant des bourses à l'échelle locale et régionale.

29. Certains États Membres organisent des cours d'orientation, de langue, de culture, ou d'insertion professionnelle spécialement conçus à l'intention des jeunes demandeurs d'asile et réfugiés dans les pays d'accueil. En Autriche, des cours d'appui linguistique destinés aux étudiants étrangers et aux réfugiés ont été dispensés dans les établissements scolaires et la Grèce a créé des classes d'accueil pour les étudiants réfugiés et migrants dans les écoles publiques situées dans les « Zones de priorités éducatives ». Au Lesotho, un projet de bibliothèque numérique mobile a été relancé, donnant ainsi aux communautés rurales particulièrement défavorisées du pays un accès à l'information et au savoir.

30. La promotion de l'égalité des genres dans l'éducation, notamment par l'amélioration de l'accès des femmes à l'éducation dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, est devenue une priorité dans plusieurs programmes nationaux, y compris en Australie et en Malaisie. La Gambie s'emploie de plus en plus à doter les femmes et les filles de plus de compétences pour leur permettre de trouver un emploi et à leur offrir davantage de débouchés professionnels en leur garantissant l'accès à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

31. Une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie sont essentiels pour garantir à tous une vie pleine et productive et pour parvenir au développement durable. À cet égard, l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur a pris une ampleur significative partout dans le monde et de nouveaux modèles d'assurance qualité sont adoptés dans le cycle supérieur (Chili et Suède). Certains pays, comme l'Autriche, le Chili, la Croatie, la Grèce, l'Italie, le Japon, la Lettonie, le Mexique et la Suède, s'emploient davantage à améliorer les infrastructures scolaires et les qualifications des enseignants.

32. Afin d'établir un lien entre l'éducation et les priorités environnementales nationales, et le développement durable, en général, les États Membres encouragent de plus en plus des initiatives et programmes d'éducation au service du développement durable, notamment l'initiative intitulée « La plus grande leçon du

monde », lancée dans le cadre de Project Everyone en partenariat avec l'UNICEF, entre autres, afin de faire connaître les objectifs de développement durable aux jeunes (Australie, Bhoutan, Hongrie et Madagascar). L'Égypte a adopté, au titre de l'initiative pour l'action en faveur du développement durable, une approche intégrée de la sensibilisation et de l'éducation en matière de développement durable afin de donner aux jeunes les moyens de devenir des ambassadeurs du développement durable, tandis que l'Irlande a introduit une stratégie nationale d'éducation en matière de développement durable pour la période 2014-2020 afin de faire en sorte que l'éducation contribue au développement durable et que les jeunes deviennent des citoyens actifs informés.

33. L'éducation à la citoyenneté mondiale a été renforcée grâce à la réforme des programmes scolaires, ainsi qu'à la mise en place de programmes de formation (Gambie et Ghana) et d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (Madagascar). Pour favoriser la coexistence pacifique entre communautés au Kenya, un programme d'éducation pour la paix a été mis en œuvre ; il consiste notamment à renforcer la capacité des enseignants de promouvoir les valeurs ainsi qu'à utiliser la pédagogie transformative pour inciter les apprenants à adopter un comportement propice à la paix.

34. Afin de répondre aux besoins en matière d'éducation des enfants et des jeunes en situation d'urgence, les États Membres appuient des initiatives internationales telles que « L'éducation ne peut pas attendre », et s'engagent à tenir compte de l'éducation dans leurs programmes d'aide au développement. Cuba fait part aux autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes de ses expériences dans le domaine de l'alphabétisation ainsi que de sa stratégie d'alphabétisation. Dans le cadre de la Stratégie d'éducation pour le développement pour la période 2017-2023 de l'agence Irish Aid, l'Irlande encourage ses citoyens à réfléchir sur leur rôle et leurs responsabilités en tant que citoyens du monde et à agir en faveur d'un avenir plus juste et plus durable.

## B. Emploi

35. Si l'économie mondiale s'est bien relancée, les taux de chômage des jeunes restent élevés. Avec environ 70,9 millions de jeunes chômeurs dénombrés en 2017, le taux de chômage des jeunes demeure deux fois supérieur au taux de chômage global<sup>14</sup>, et ce chiffre devrait passer à 71,1 millions en 2018<sup>15</sup>. Des États Membres de différentes régions et à des stades de développement économique divers, y compris l'Albanie, l'Australie, les Bahamas, le Bhoutan, Cabo Verde, l'Égypte, l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, le Mali, le Liban, la Namibie et Sri Lanka pointent du doigt un certain nombre d'obstacles à l'épanouissement des jeunes, citant souvent l'énorme problème posé par des taux de chômage qui restent obstinément élevés.

36. La lutte contre les taux anormalement élevés de chômage des jeunes à l'échelle nationale, et contre l'inégalité des taux d'emploi des jeunes à l'intérieur des pays, notamment entre zones rurales et zones urbaines, demeure une priorité pour les États Membres, qui s'efforcent d'honorer les engagements qu'ils ont pris en faveur de l'épanouissement des jeunes dans le cadre du Programme d'action mondial pour la jeunesse et du Programme 2030. Pour remédier aux faibles taux d'emploi des jeunes, les États Membres créent des emplois dans l'économie verte, y compris pour les

<sup>14</sup> Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *Promoting Inclusion through Social Protection: Report on the World Social Situation 2018 World Social Situation 2018*, résumé analytique (New York, 2018).

<sup>15</sup> Organisation internationale du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2017 : les voies possibles vers un meilleur avenir du travail* (Genève, 2017).

jeunes (Cambodge, Canada et Grèce), laquelle a un fort potentiel de croissance, notamment dans les zones rurales (par exemple Rwanda).

37. Les États Membres accordent une attention spéciale aux jeunes qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires et élaborent, aux fins de leur intégration, des mesures ciblées, notamment dans le cadre de programmes régionaux tels que le dispositif Garantie pour la jeunesse de l'Union européenne (Malte, entre autres).

38. Les jeunes ont toujours du mal à décrocher un emploi, les contrats de courte durée, les stages non rémunérés ou faiblement rémunérés et le travail à temps partiel étant souvent considérés comme un moyen essentiel d'intégrer le marché du travail. Dans les cas où les jeunes parviennent à trouver un emploi, les taux de chômage partiel, d'emploi vulnérable et d'emploi informel sont généralement élevés, faisant ainsi de beaucoup de jeunes des travailleurs pauvres ou les confinant dans des emplois qui n'offrent qu'un accès limité à la protection sociale ou qui tiennent peu compte des normes de travail. Ce phénomène est particulièrement frappant dans les pays émergents et les pays en développement, où 39 % des travailleurs vivent dans des situations de pauvreté modérée ou extrême, c'est à dire gagnent moins de 3,10 dollars par jour<sup>15</sup>.

39. Beaucoup de jeunes exercent des emplois faiblement rémunérés et précaires dans l'économie rurale informelle, car l'agriculture est le secteur qui pourvoit le plus d'emplois dans le monde, notamment dans les pays en développement. Il est nécessaire de remédier à ces problèmes pour réaliser l'objectif de développement durable n° 8 (travail décent et croissance économique) pour les jeunes<sup>16</sup>.

40. Le monde passe à la quatrième révolution industrielle, et l'évolution et les progrès technologiques redessinent l'avenir du travail pour les jeunes, ce qui influe sur la quantité et la qualité des emplois<sup>17</sup>. Les jeunes, qui sont plus au fait de la technologie que les travailleurs plus âgés, utilisent de plus en plus leurs compétences dans ces domaines pour gagner leur vie, notamment dans le cadre des emplois liés à Internet, tels que le travail participatif, même si ces emplois sont souvent faiblement rémunérés et n'offrent pas de sécurité. Les compétences requises pour réussir dans le monde professionnel changent également, la demande de travailleurs hautement qualifiés (notamment dans les pays à revenu élevé) et de travailleurs faiblement qualifiés (en particulier dans les pays en développement et les pays émergents) augmentant au fur et à mesure que baisse la demande de travailleurs moyennement qualifiés. Les nouvelles technologies pourraient contribuer davantage à la polarisation de l'emploi et accroître les inégalités<sup>15</sup>. Les jeunes entrant dans le monde du travail font face à des difficultés qui leur sont propres, lesquelles peuvent être aggravées par cette évolution rapide de la donne. Parfois, la technologie peut également contribuer à améliorer les conditions de travail ; c'est le cas notamment dans le secteur agricole, où les nouvelles technologies peuvent attirer plus de jeunes ruraux vers ce type d'emplois<sup>18</sup>. En outre, face à l'évolution rapide de la situation, les États Membres,

<sup>16</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Promote inclusive and sustainable economic growth, employment and decent work for all ».

<sup>17</sup> Organisation internationale du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2017 : les voies possibles vers un meilleur avenir du travail* (Genève, 2017) ; Banque mondiale, « The fourth industrial revolution », disponible à l'adresse suivante : <https://blogs.worldbank.org/taxonomy/term/15008> (consultée le 28 novembre 2018) ; Moninder Singh, Serge Kapoto et Devika Iyer, « Artificial intelligence and the future of our work », Programme des Nations Unies pour le développement, 11 janvier 2018, disponible à l'adresse suivante : [www.undp.org/content/undp/en/home/blog/2018/ai-and-the-future-of-our-work.html](http://www.undp.org/content/undp/en/home/blog/2018/ai-and-the-future-of-our-work.html) (consultée le 28 novembre 2018) ; Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *World Youth Report: Youth and the 2030 Agenda for Sustainable Development*.

<sup>18</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Ending Extreme Poverty in Rural Areas: Sustaining Livelihoods to Leave No One Behind* (Rome, 2018), p. 33.

aidés du secteur privé et des partenaires internationaux, tels que la Banque mondiale, élaborent des politiques et mettent en œuvre des programmes, notamment pour améliorer l'emploi des jeunes<sup>19</sup>.

41. La migration de masse, notamment des jeunes, vers les centres urbains pose des difficultés pour ce qui est de la création d'emplois et de l'accroissement des services liés à l'emploi pour ce groupe. Dans certains pays où le taux de chômage des jeunes est particulièrement élevé (Arménie et Grèce, entre autres), il est également difficile de retenir le capital humain, car un nombre considérable de jeunes travailleurs qualifiés cherchent à aller étudier ou travailler à l'étranger, et beaucoup d'entre eux ne reviennent pas. Certains États Membres, comme la Slovaquie, mènent des initiatives visant à lutter contre cette « fuite des cerveaux », qui accroît la pénurie de spécialistes dans les pays de départ.

42. Les États Membres continuent de mettre l'accent sur l'emploi des jeunes dans leurs politiques, stratégies, et plans nationaux en faveur de la jeunesse (Afrique du Sud, Inde, Indonésie, Mauritanie, Philippines, etc.) ou tiennent compte des jeunes dans leurs politiques, stratégies, lois et plans relatifs à l'emploi (Iraq, Mozambique, Roumanie et Timor-Leste). Des politiques, lois, stratégies ou initiatives ciblées visant à régler la question de l'emploi des jeunes, notamment à promouvoir la formation professionnelle et technique, ont également été élaborés récemment, y compris avec des partenaires des Nations Unies tels que l'OIT (Brésil, Côte d'Ivoire, Mozambique, Niger, Ouganda et Uruguay, entre autres), tandis que d'autres sont en cours d'élaboration (Kazakhstan et Monténégro). Dans le cadre de l'action qu'ils mènent pour mettre en œuvre le Programme 2030, les États Membres mettent également en place des politiques et programmes destinés à aider les groupes de jeunes susceptibles d'être victimes de l'exclusion sociale, notamment en éliminant les obstacles auxquels ils font face et en prenant des mesures spéciales ciblées aux fins de leur inclusion (Rwanda, Uruguay).

43. Les États Membres continuent de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes comme moyen de créer des emplois et de stimuler l'innovation (Cabo Verde, El Salvador, Jamaïque et Niger), en s'efforçant notamment d'améliorer, à l'aide de lois et de politiques, l'entrepreneuriat social. Par exemple, la Colombie a adopté une loi sur l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes. Cependant, certains jeunes continuent d'être des entrepreneurs « par nécessité » ou de « subsistance » (ceux qui exercent une activité indépendante par nécessité économique car n'arrivant pas à trouver un autre emploi), et exercent souvent leur activité dans le secteur de l'économie informelle.

44. Les entités des Nations Unies ont, dans le cadre de leurs travaux ou dans celui de politiques ou programmes spéciaux concernant les questions relatives aux jeunes, appuyé les initiatives destinées à augmenter le taux d'emploi des jeunes et à améliorer la qualité de cet emploi, en mettant l'accent sur la création d'emplois décents et l'acquisition des compétences nécessaires. Elles ont également fourni un appui aux fins de l'élaboration de politiques spécifiquement consacrées aux jeunes, ou de l'intégration de la question des jeunes dans les lois nationales relatives à l'emploi. On trouvera des informations supplémentaires à la section IV.

### **C. Égalité des genres et autonomisation des jeunes femmes et des filles**

45. Au cours de la période considérée, la question de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes a retenu l'attention partout dans le monde, l'accent étant

<sup>19</sup> Voir, par exemple, Mastercard Foundation, <https://mastercardfdn.org/>.

mis sur la discrimination et le harcèlement dont les femmes, jeunes ou moins jeunes, sont victimes, y compris le harcèlement sur le lieu de travail et le harcèlement sexuel.

46. À l'échelle mondiale, les jeunes femmes continuent de se heurter à des difficultés d'intégration dans tous les domaines et d'en être affectées de façon disproportionnée. Lois, institutions et attitudes discriminatoires continuent de dresser des obstacles importants à leur insertion dans la société, parmi lesquels les mariages et les grossesses précoces, l'inégalité des salaires à travail équivalent, la violence fondée sur le genre, les entraves à leur participation à la vie politique, le travail domestique non rémunéré, les entraves et restrictions juridiques, les freins à l'embauche et les salaires inférieurs. Dans le domaine de la santé, on estime à 290 000 les nouveaux cas d'infection à VIH chez les jeunes en Afrique de l'Est et en Afrique australe, les deux tiers étant des femmes<sup>20</sup>.

47. L'égalité des genres est un objectif distinct du Programme 2030 (objectif 5) – assorti d'indicateurs clefs visant à obtenir des données ventilées sur la situation des jeunes femmes (A/72/190, p. 21) – et représente un facteur essentiel de l'accélération et de la diffusion du développement durable. Il est de plus en plus admis que la capacité des jeunes femmes de réaliser leur potentiel contribue à la réduction de la pauvreté et à l'avènement de sociétés plus inclusives et plus pacifiques. Ainsi, même si la question des besoins des jeunes femmes dans des situations de conflit demeure préoccupante à l'échelle mondiale, le fait que les jeunes femmes jouent un rôle important dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix – car ce sont de puissants agents de paix – est de plus en plus reconnu<sup>21</sup>.

48. En raison des obstacles particuliers mis à leur participation à la vie politique, les jeunes femmes sont souvent sous-représentées parmi les électeurs et parmi les titulaires de fonctions électives ou de postes influents. Les États Membres ont pris des mesures concrètes pour y remédier, notamment en imposant des quotas de femmes dans les conseils nationaux de la jeunesse et en instituant des programmes permettant à des jeunes femmes d'accéder à des postes de direction et de bénéficier d'actions de mentorat, de bourses d'études et d'aides (Suisse).

49. À l'échelle mondiale, une jeune femme est plus susceptible d'être au chômage et d'exercer un travail non rémunéré qu'un jeune homme<sup>15</sup>. En matière d'éducation, si les moyennes mondiales indiquent que la parité en termes de participation est assurée à tous les niveaux d'enseignement (sauf dans l'enseignement supérieur), ces chiffres masquent le fait que seuls 45 % des pays l'ont atteinte dans le premier cycle du secondaire et 25 % dans le deuxième cycle du secondaire<sup>22</sup>. L'éducation des filles et des jeunes femmes se heurte également à des obstacles, leur accès à la scolarisation étant fortement restreint dans de nombreuses régions du monde, en raison de la pauvreté, des normes culturelles, des conflits et de l'inadéquation des infrastructures. Lorsqu'elles accèdent à l'éducation, la violence liée au genre en milieu scolaire peut être sous-estimée, car elle est souvent taboue. Les femmes handicapées sont victimes d'exclusion, qui souvent tient à la fois à leur sexe et à leur handicap, aggravant ainsi leurs difficultés. L'âge, la race et d'autres aspects de l'identité peuvent exposer certains sous-groupes de femmes handicapées à d'autres risques de marginalisation. Les femmes non scolarisées et sans emploi, en particulier, illustrent ces cumuls de

<sup>20</sup> Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, *The Youth Bulge and HIV* (Genève, 2018).

<sup>21</sup> Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), *Young Women in Peace and Security: At the Intersection of the YPS and WPS Agendas* (New York, 2018).

<sup>22</sup> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2017/8, Rendre des comptes en matière d'éducation : tenir nos engagements* (Paris, 2017), p. xvi.

désavantages, les jeunes femmes handicapées ayant tendance à présenter les taux les plus élevés d'exclusion.

50. Les États Membres demeurent soucieux de réduire la discrimination à l'égard des jeunes femmes et de mettre fin aux pratiques néfastes, telles que les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, et de s'attaquer aux stéréotypes qui contribuent à perpétuer les inégalités. Afin de combattre les stéréotypes de genre, des formations sur les genres et les nouvelles masculinités ont été mises en place à l'intention des garçons et des jeunes hommes. Plusieurs pays ont pris des mesures pour mettre fin aux mariages d'enfants, notamment en modifiant leur législation (El Salvador, Guatemala, Honduras, Inde, Malawi et Trinité-et-Tobago).

51. La lutte contre la violence à l'égard des jeunes femmes demeure une priorité pour les États Membres, et quelques-uns ont adopté des plans nationaux afin d'encadrer leurs efforts, tel le plan national de réduction de la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants mis en place par l'Australie pour la période 2010-2022. Plusieurs pays ont abrogé les lois qui permettaient à l'auteur d'un viol d'échapper à toute sanction s'il épousait sa victime (Jordanie, Liban et Tunisie). En 2016, l'Australie a lancé une campagne nationale de prévention primaire « Stop it at the Start », qui encourage les personnes ayant une influence sur les jeunes à faire face aux comportements qui favorisent la violence et à susciter, en retour, un changement culturel à long terme.

52. Les jeunes femmes vivant en milieu rural sont en butte à de plus grandes difficultés encore : elles sont en moins bonne santé, ont du mal à obtenir des soins de qualité à un coût abordable, et subissent davantage les effets néfastes des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement. Les États Membres ont cherché à tirer parti des technologies numériques et de la connectivité pour démarginaliser les jeunes vivant en milieu rural. Ainsi, au Brésil, on utilise la télévision par satellite pour l'enseignement des enfants en Amazonie, et en Afghanistan, un programme d'alphabétisation par SMS a été lancé à l'intention des filles et des jeunes femmes qui ne peuvent sortir facilement de chez elles en raison de contraintes sociales<sup>23</sup>.

53. Les États Membres continuent d'appuyer les efforts d'amélioration de la santé des jeunes femmes, notamment dans le domaine de la santé et des droits sexuels et procréatifs. Il convient à cet égard de mentionner notamment l'introduction de cours d'éducation sexuelle complète (par exemple dans les programmes scolaires), de services de planification de la famille, et la mise en place de services et d'infrastructures de prévention et de traitement des infections sexuellement transmissibles (Azerbaïdjan, Ghana, Indonésie, Kenya et Uruguay). En 2016, l'Uruguay a adopté une stratégie intersectorielle de prévention des grossesses non désirées chez les adolescentes.

54. Les enfants et les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes, et d'autres ayant une identité de genre non conforme, font trop souvent l'objet de brimades et de violences et courent donc un plus grand risque d'abandonner leur scolarité et de souffrir de manque de confiance en soi, d'anxiété et de dépression. Pour que ces jeunes soient mieux intégrés, le Canada et l'Allemagne autorisent leur enregistrement dans les documents officiels en tant que troisième genre. L'Argentine s'est dotée d'un cadre législatif pour répondre aux questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre dans l'éducation, et l'Irlande a élaboré une stratégie nationale pour la jeunesse LGBT pour la période 2018-2020, la première du genre au monde, assurant une mobilisation intergouvernementale pour résoudre les principales difficultés

---

<sup>23</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Les enfants dans un monde numérique*, (New York, 2017).

rencontrées par les jeunes LGBT et leur permettre d'obtenir des résultats positifs correspondants à ceux de leurs pairs.

55. Au niveau mondial, l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne ont lancé en 2017 un projet pluriannuel dénommé « Initiative Spotlight », qui s'est fixé pour objectif d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles à l'aide d'un fonds d'affectation spéciale multipartite de l'ONU. Égaux : le partenariat mondial pour l'égalité femmes-hommes à l'ère numérique, fondé par l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Université des Nations Unies et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), entend mobiliser le savoir, les énergies et les ressources nécessaires pour que les femmes et les filles participent à la révolution technologique à égalité avec les hommes.

56. Pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, de nombreuses entités des Nations Unies adoptent une stratégie à deux volets qui consiste, d'une part, à considérer ces questions, dans leurs domaines d'activité, comme des questions intersectorielles et, d'autre part, à entreprendre des actions ciblées. Par exemple, la Banque mondiale élabore des projets dont l'objectif est de promouvoir l'égalité des genres. Elle a ainsi mené des analyses de situation sur le maintien des filles à l'école en Zambie et au Malawi, et distribué des bons pour payer les frais de scolarité à des jeunes femmes vulnérables au Pakistan. En 2017, ONU-Femmes a lancé la stratégie « Youth LEAP into gender equality » afin d'associer la jeune génération au combat pour l'égalité des genres. À la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, un dialogue a été organisé avec des jeunes, et les débats ont porté sur les obstacles rencontrés et les moyens offerts pour parvenir à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres pour les filles et les jeunes femmes, notamment celles qui vivent en milieu rural.

#### **IV. Efforts du système des Nations Unies pour élaborer des mesures supplémentaires visant à appuyer les actions entreprises en faveur de la jeunesse aux niveaux national, régional et international**

57. Les entités des Nations Unies continuent de promouvoir les initiatives cohérentes et concertées visant à atteindre les objectifs de développement relatifs à la jeunesse, y compris ceux du Programme d'action mondial pour la jeunesse et du Programme 2030, et à favoriser l'intégration des jeunes dans les mécanismes mondiaux et le développement durable. À cette fin, Jayathma Wickramanayake a été nommé Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse en 2017 afin de renforcer les actions de plaidoyer et aider le Secrétaire général à mettre en œuvre sa vision de la question de la jeunesse, à savoir qu'il s'agit d'une priorité qui concerne l'ensemble du système des Nations Unies. En septembre 2018, Ravi Venkatesan a été nommé Représentant spécial de l'UNICEF pour la jeunesse et les innovations.

##### **A. Engagement renouvelé de l'ONU en faveur des jeunes : la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse**

58. La Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse envisage un monde dans lequel les jeunes exercent leurs droits humains et ont les moyens de développer pleinement leur potentiel, et qui reconnaisse leurs capacités d'action et de réaction à l'adversité, ainsi que leur qualité d'agents du changement. Elle cherche à accroître l'efficacité et la portée de l'action menée aux niveaux mondial, régional et national pour répondre

aux besoins des jeunes et encourager leur participation à la réalisation du Programme 2030 et d'autres programmes. Afin de renforcer la capacité de l'ONU de s'engager pour les jeunes, la Stratégie entend faire de l'Organisation un « modèle de gestion », un « pionnier de la connaissance et de l'innovation », un « catalyseur d'investissements et de solutions » et un « exemple de responsabilisation ». Il est également demandé à l'ONU de redoubler d'efforts dans cinq domaines d'action prioritaires, à savoir : l'engagement, la participation et la sensibilisation ; l'éducation et la santé ; l'émancipation économique et le travail décent ; les jeunes et les droits de l'homme ; la consolidation de la paix et le renforcement de la résilience.

59. La Stratégie sert de cadre général pour guider les actions interinstitutions, telle que l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes, partenariat mondial lancé par l'UNICEF, dont l'objectif est de faire en sorte que tous les jeunes soient scolarisés, en apprentissage, en formation ou employés d'ici à 2030. L'exécution de la Stratégie, lancée en septembre 2018, a été confiée par le Secrétaire général à son Envoyé pour la jeunesse qui sera secondé par un comité directeur.

## **B. Faits nouveaux en ce qui concerne les jeunes et la paix et la sécurité**

60. En septembre 2018, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont publié la première étude demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2250 \(2015\)](#). Intitulée « Les absents de la paix : étude indépendante sur les jeunes et la paix et la sécurité », elle est le fruit d'un intense travail de recherche participative sous forme de consultations et de discussions de groupe auxquelles 4 200 jeunes ont été conviés. Une version de l'étude a été présentée au Conseil de sécurité en avril 2018, et un débat public, le premier qui ait été entièrement consacré à l'apport des jeunes aux processus de paix et de sécurité, s'est tenu le même mois.

61. L'étude dénonce un certain nombre de stéréotypes associant la jeunesse à la violence et montre comment les jeunes se mobilisent pour lutter contre la violence. Il y est en outre indiqué que, pour que les sociétés mettent à profit et soutiennent les apports des jeunes et relèvent les défis radicaux qui sont décrits, il est essentiel de miser sur les capacités d'action et d'initiative de la jeunesse, de transformer les systèmes qui renforcent l'exclusion afin de lutter contre les obstacles structurels qui empêchent les jeunes de contribuer comme il se doit à la paix et à la sécurité, et de donner la part belle aux partenariats et aux actions collaboratives dans le cadre desquels les jeunes sont considérés comme des égaux.

62. Conscients du rôle des jeunes dans l'édification de sociétés résilientes et pacifiques, les États Membres continuent de collaborer avec les entités des Nations Unies à l'application des résolutions [2250 \(2015\)](#) et [2419 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité aux niveaux régional et national. Ainsi, le FNUAP a réalisé des projets en Albanie, au Chili, en Indonésie, au Sri Lanka et en ex-République yougoslave de Macédoine. L'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies met en œuvre le Young Peacebuilders Programme (Programme des jeunes artisans de la paix) et organise des cours d'été dans diverses régions du monde afin de consolider le mouvement mondial des jeunes artisans de la paix, surtout dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et celle de l'Afrique de l'Ouest.

63. Conformément aux résolutions [2250 \(2015\)](#) et [2419 \(2018\)](#), ainsi qu'à l'objectif de développement durable n° 16, le Département des affaires économiques et sociales exécute actuellement un projet au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, et au Togo, et un autre au Kenya, au Liban et au Libéria, visant l'un et l'autre à rendre les gouvernements et les organisations de jeunes mieux à même de se mobiliser,



d'instaurer des rapports de confiance et de forger des alliances afin de participer à la conception et à l'application de politiques destinées à prévenir les conflits et à pérenniser la paix. Grâce à une série d'ateliers et de dialogues sur les politiques publiques, ces projets proposent une perspective globale dans laquelle la paix et la sécurité sont liées au développement durable.

### **C. Forum de la jeunesse du Conseil économique et social**

64. Le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social, organisé par le Département des affaires économiques et sociales et d'autres partenaires des Nations Unies et des jeunes issus de la société civile, a continué de jouer son rôle de tribune permettant aux jeunes de dialoguer avec les États Membres et d'échanger des idées sur l'innovation, l'action collective et les solutions à apporter aux problèmes mondiaux. En 2017, ses travaux ont porté sur le rôle des jeunes dans l'élimination de la pauvreté et la promotion de la prospérité dans un monde en mutation et, en 2018, sur le rôle des jeunes dans l'édification de communautés urbaines et rurales durables et résilientes. À chaque fois, le Forum de la jeunesse s'est intéressé aux objectifs de développement durable qui, la même année, avaient été à l'ordre du jour de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. À l'avenir, le Forum de la jeunesse devrait être encore plus étroitement lié au Forum politique de haut niveau.

### **D. Autres activités entreprises par les entités des Nations Unies aux fins de l'épanouissement des jeunes**

65. Le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes continue de promouvoir une plus grande collaboration dans ce domaine au sein du système des Nations Unies. C'est à ce titre qu'en 2017 et au début de 2018, il a effectué des travaux de recherche et des consultations dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. À l'avenir, il s'efforcera notamment d'introduire la problématique de l'épanouissement de la jeunesse dans les objectifs qui seront examinés lors de la réunion annuelle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, en tirant parti de sa banque de connaissances pour collaborer à des travaux de recherche et d'analyse devant déboucher sur des recommandations de politique générale fondées sur des données factuelles.

66. En 2017, pour célébrer la Journée internationale de la jeunesse, dont le thème était « Les jeunes construisent la paix », une manifestation a été organisée au Siège à New York par le Département des affaires économiques et sociales en collaboration avec le Groupe de travail sur la jeunesse et la consolidation de la paix du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes et la consolidation de la paix. En 2018, le thème retenu, « Espaces sécurisés pour les jeunes », visait à appeler l'attention sur la nécessité de créer des espaces physiques et numériques, publics et municipaux pour les jeunes, et d'assurer l'accessibilité de ces espaces. Une manifestation organisée par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a eu lieu à cette occasion à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

67. Les entités des Nations Unies continuent d'intensifier leur effort de renforcement des capacités et d'appui technique afin d'aider les États Membres à réaliser les objectifs de développement durable. En 2017, le Secrétariat du Commonwealth, le Département des affaires économiques et sociales et huit autres entités des Nations Unies ont organisé un atelier sur les politiques fondées sur des données factuelles en matière d'épanouissement de la jeunesse en Asie, afin

d'encourager les échanges sur les bonnes pratiques dans ce domaine au niveau régional. Un projet du Compte pour le développement (à l'initiative de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) a permis de mettre au point, en novembre 2017, un train de mesures en faveur de la jeunesse.

68. En vue d'élaborer des politiques de prévention de la criminalité fondées sur des données factuelles visant différents groupes de jeunes à risque, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et ONU-Habitat ont mis au point un projet concernant les procédures d'audit de sécurité en Afrique du Sud, en Colombie et au Mexique. En outre, l'ONUDC s'est attachée à renforcer les compétences de la police en matière d'enquête, d'arrestation et de règlement des différends concernant les touristes agresseurs sexuels d'enfants et les responsables de l'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet au Cambodge, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam.

69. À partir de leurs travaux de recherche et par la promotion de la collecte et de l'analyse de données ventilées, les entités des Nations Unies continuent d'élaborer des directives, des manuels de formation, des outils et des programmes complets étroitement alignés sur les objectifs et les indicateurs des objectifs de développement durable [OIT, Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Département des affaires économiques et sociales, FNUAP, UNICEF et Organisation mondiale de la Santé (OMS)]. Afin de susciter un regain d'énergie pour lutter contre le VIH, l'ONUSIDA et ACT!2030, mouvement social dirigé par des jeunes, se sont appuyés sur des travaux de recherche et la collecte de données, menés par des jeunes, pour mettre en place des mécanismes de responsabilisation et défendre leurs droits en matière de sexualité et de procréation. De même, l'OMS a appuyé la mise en œuvre du Cadre pour une action mondiale accélérée en faveur de la santé des adolescents afin d'élaborer, sous la direction de 68 équipes de pays, des plans globaux relatifs à la santé et à l'épanouissement des adolescents fondés sur des données factuelles, pour la période 2017-2018.

70. Pour faciliter le passage de l'école au travail, l'OIT a réalisé des enquêtes au Brésil, en Colombie, à la Jamaïque, au Pérou et en République dominicaine afin de renforcer les systèmes nationaux d'éducation et de formation, tout en fournissant des services consultatifs sur l'employabilité des jeunes à l'intention de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

71. Le dernier *World Youth Report* (Rapport mondial sur la jeunesse) du Département des affaires économiques et sociales met l'accent sur la contribution de la jeunesse à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, soulignant leur rôle en tant que partenaires et intervenants essentiels dans la conception et l'application des politiques nécessaires à cette fin. Une annexe statistique détaillée est jointe au rapport. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a publié un rapport sur les jeunes et les droits de l'homme ([A/HRC/39/33](#)), qui présente le cadre des droits de l'homme applicable aux jeunes et décrit les embûches et la discrimination qui entravent la reconnaissance de leurs droits.

72. Dans l'objectif général d'établir un consensus entre les gouvernements et de favoriser l'épanouissement des jeunes (notamment l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi et à l'égalité des genres), de nombreuses entités des Nations Unies [Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, FNUAP, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et Organisation des Nations Unies pour le

développement industriel (ONUDI)] continuent de promouvoir des actions concertées pour faire avancer l'intégration des jeunes issus de milieux vulnérables et marginalisés, comme les handicapés, les réfugiés, les migrants, les jeunes femmes et les filles.

73. Des organismes des Nations Unies (OIT, UIT, UNICEF, CNUCED et ONUDI) fournissent également un appui aux États Membres dans les domaines technique et numérique ainsi que dans celui du partage de connaissances, afin de les aider à adopter des politiques d'autonomisation des jeunes efficaces, grâce à l'entrepreneuriat social, à l'acquisition de compétences, à la formation et à l'aménagement d'une transition sans heurts de l'école au travail. En Afrique, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), avec l'appui de l'OIT, a adopté, en 2016, des principes d'action en matière de promotion de l'emploi des jeunes afin d'aider les pays de cette région à développer l'esprit d'entreprise et la création d'emplois décents, stables et durables.

74. L'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes a poursuivi son action de mobilisation de ressources et de savoir à l'échelle mondiale afin de rentabiliser au maximum les investissements en faveur de l'emploi des jeunes. Dans le cadre de cette initiative, l'OIT et l'UIT ont mené, en 2017, une campagne intitulée « Des compétences numériques pour des emplois décents » qui visait à multiplier les offres d'emploi décent sur un marché du travail ouvert dans le cadre du Programme 2030, pour laquelle l'UIT a mis au point un référentiel de compétences numériques.

75. Afin d'améliorer les perspectives d'emploi au niveau national, notamment pour les jeunes, l'OIT a contribué à la mise en place de centres de services pour l'emploi, assuré la certification d'ouvriers du bâtiment qualifiés et semi-qualifiés (en Jordanie) et mis au point un modèle de modernisation de l'apprentissage informel (au Yémen). Afin de renforcer la collecte de données, notamment pour l'établissement des prévisions et des analyses de la situation de l'emploi et l'amélioration de la conception des programmes en faveur de la jeunesse, l'OIT a appuyé les bureaux de statistique nationaux au Liban et dans le Territoire palestinien occupé. L'ONUDI a lancé un outil en ligne, Start & Grow, mis au point avec AIESEC International, afin d'aider les jeunes à acquérir les compétences nécessaires pour créer et développer des entreprises viables. Cette organisation s'est aussi associée avec la CNUCED pour aider le Gouvernement éthiopien à créer un environnement accueillant et protecteur pour l'emploi indépendant, qui bénéficiera aux jeunes.

76. L'UNESCO a poursuivi son travail d'amélioration de la formation professionnelle, notamment en adoptant une stratégie pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels pour la période 2016-2021, qui vise à aider les États Membres à renforcer l'enseignement professionnel afin de promouvoir l'acquisition des compétences requises pour obtenir un emploi et développer le travail décent, l'esprit d'entreprise et la formation tout au long de la vie. Dans cette optique, l'UNESCO met en œuvre le projet Emploi des jeunes en Méditerranée, financé par l'Union européenne, pour aider à traiter le problème du chômage des jeunes dans la région grâce à l'amélioration des systèmes de prévision et d'évaluation des compétences et de la qualité et de la pertinence de l'enseignement professionnel et au développement de la coopération régionale. En Afrique australe, la SADC met la dernière main à son deuxième cadre stratégique pour le développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels dans la région pour la période 2018-2027.

77. Le FNUAP, agissant en collaboration avec des organismes partenaires, a aidé les pays à recueillir et analyser des données ventilées sur les jeunes aux fins de l'élaboration de politiques nationales visant à traiter des questions telles que l'emploi

des jeunes, et contribué à l'élaboration d'un programme de service national des jeunes en Sierra Leone, qui doit démarrer en 2018 et dont le but est d'impliquer les jeunes dans le développement de leur pays.

78. Outre qu'il a mobilisé 544 Jeunes Volontaires dans l'ensemble du système des Nations Unies en 2017, le programme des Volontaires des Nations Unies a continué d'aider les États Membres à élaborer une législation concernant expressément la jeunesse, à créer des programmes nationaux de jeunes volontaires et à fournir aussi, au niveau régional, une assistance au Corps de jeunes volontaires de l'Union africaine et au Programme de volontaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

79. Afin d'assurer la santé et le bien-être des enfants, des adolescents et des jeunes, des organismes des Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FNUAP, UNICEF, Programme alimentaire mondial et OMS) ont aidé des pays à intégrer les questions prioritaires relatives à la jeunesse dans la planification des politiques afin de répondre efficacement aux besoins de leurs jeunes. En 2017, l'OMS a nommé une Conseillère pour la jeunesse et les questions de genre au Bureau du Directeur général pour marquer le désir d'un engagement de haut niveau en faveur des jeunes. L'UNICEF, le FNUAP et l'OMS se sont unis pour recommander une augmentation des crédits budgétaires alloués à la réduction des grossesses chez les adolescentes. Plus d'une centaine de pays ont appliqué cette recommandation.

80. Plusieurs entités des Nations Unies, dont l'UNICEF, le FNUAP, le HCR et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, collaborent étroitement avec des organisations de jeunes pour assurer leur participation à la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de projets et de politiques dont ils sont les bénéficiaires. Le Bureau pour la prévention des catastrophes travaille également en lien étroit avec le grand groupe des enfants et des jeunes afin de faire participer les jeunes aux plateformes locales œuvrant pour la réduction des risques de catastrophe.

## V. Conclusion et recommandations

81. Le présent rapport met en lumière les progrès accomplis et les difficultés qui entravent actuellement la réalisation des objectifs de développement durable concernant la jeunesse et du Programme d'action mondial pour la jeunesse, en insistant particulièrement sur l'éducation, l'emploi et l'égalité des genres. Compte tenu des informations et de l'analyse qui précèdent, les recommandations suivantes sont présentées pour examen par les États Membres.

**a) Renforcer les politiques et programmes nationaux pour la jeunesse fondés sur la connaissance des faits, grâce notamment à la production et à l'utilisation de données ventilées plus fiables sur les jeunes ; appuyer les efforts visant à intégrer les questions prioritaires relatives aux jeunes dans les politiques sectorielles et assortir les engagements des ressources nécessaires à leur mise en œuvre.**

**b) Promouvoir la pleine participation des jeunes et de leurs organisations aux activités politiques, sociales et de développement et à la prise de décisions aux niveaux local, régional et mondial, notamment à la réalisation du Programme 2030.**

**c) Redoubler d'efforts en vue de dispenser un enseignement de qualité, en particulier aux groupes de jeunes marginalisés, et veiller à ce que la formation contribue au renforcement des compétences en vue de l'emploi à venir et fasse**

dûment place à l'éducation au développement durable, à la prévention des conflits et à la participation citoyenne.

d) **Élaborer et appuyer des initiatives, des programmes et des politiques en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes, ciblant notamment les jeunes défavorisés, en encourageant les partenariats pour la création d'emplois et en investissant davantage dans l'emploi des jeunes, notamment dans les emplois verts.**

e) **Concevoir de manière systématique les politiques, les programmes et les réformes législatives qui touchent les jeunes en tenant compte des questions de genre, d'âge et de handicap de manière à autonomiser les jeunes femmes, à répondre à leurs besoins et à combattre les comportements et pratiques discriminatoires qui portent atteinte à leurs droits et à leur capacité d'agir.**

---